



Michael Isaacs  
Secrétaire

## Négociations : le processus est démarré

Le secrétaire du SPGQ et porte-parole pour la négociation dans la fonction publique, Michael Isaacs, a présenté, lors de la dernière réunion du conseil syndical, un calendrier préliminaire des étapes à franchir pour le dépôt des revendications sectorielles et intersectorielles en vue des prochaines négociations. Une feuille jointe à ce bulletin vous en présente les principales étapes.

Pour pouvoir, comme souhaité, déposer notre projet de convention collective le 30 octobre 2009 (soit 150 jours avant l'échéance des Conditions de travail des professionnelles et professionnels 2003-2010, comme prévu par le Code du travail), nous devons dès maintenant entreprendre les consultations nécessaires pour établir les orientations de nos revendications. Il faut en effet que l'assemblée des déléguées et délégués syndicaux de juin prochain puisse adopter les revendications qui seront soumises pour ratification à l'assemblée générale des membres, en septembre et octobre 2009.

Les travaux porteront autant sur les revendications sectorielles, soit les enjeux négociés de façon indépendante et autonome par le SPGQ, qu'intersectorielles. Rappelons que les revendications intersectorielles, qui seront négociées conjointement avec nos partenaires du SISF, touchent la rémunération, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

Vous pouvez faire entendre votre voix lors des réunions des instances qui débattront de ces sujets par le biais de votre déléguée ou délégué. Ce sont ces personnes qui organiseront des rencontres dans les milieux de travail afin de discuter des négociations et entendre vos idées et suggestions à ce sujet. Elles pourront ensuite les faire cheminer à travers les instances pour qu'elles soient prises en compte pour la rédaction du projet de convention collective.

(suite de l'article à la page 4)

### Aider le SPGQ à économiser, ça vous intéresse ?

On vous en avait glissé un mot dans le dernier numéro du Nouvelles EXPRESS; c'est sur le point de devenir une réalité. En effet, vous aurez dorénavant le choix de recevoir les principales publications diffusées par le SPGQ par voie électronique plutôt que sous forme imprimée. Non seulement vous aurez accès à ces publications plus rapidement, mais vous contribuerez aussi à réduire considérablement nos frais d'impression et d'envoi et l'impact environnemental de nos activités.

personnalisée vous fournissant les renseignements nécessaires pour vous inscrire à notre liste d'envois électroniques. Elle contiendra un code d'accès à la page de notre site Web qui vous permettra de confirmer votre inscription. À noter que les personnes qui ne s'inscriront pas à la liste d'envois électroniques continueront de recevoir les versions imprimées de nos publications par la poste.

Ça vaut la peine de prendre quelques minutes pour s'inscrire et pour inviter les membres de votre entourage à vous imiter; de petits gestes qui, répétés à plusieurs reprises, auront un grand impact. Merci !

### SOMMAIRE

Assurance collective : implantation du régime modulaire	2
Journée internationale des femmes, 8 mars 2009	2
Services aux membres	3
Retraite : impact des rendements 2008	3
Mobilisation des membres : un élément essentiel à l'appui des négociations	4

[www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca)

Vous recevrez sous peu une lettre

#### Rédaction

Patrick Albert, troisième vice-président

Michael Isaacs, secrétaire

#### Secrétariat et mise en page

Claire Laplante

18 février 2009

important

### **Assurance collective : implantation du régime modulaire**

Au cours de la dernière année, les consultations menées au sujet de notre régime d'assurance collective ont conduit les instances du SPGQ à apporter des modifications à notre régime pour le rendre plus conforme aux besoins des personnes cotisantes. Ainsi, notre police offre maintenant trois régimes de couverture, soit les plans de base, intermédiaire et enrichi. Le plan intermédiaire offre une couverture similaire à celle offerte actuellement. Les personnes cotisantes pourront dorénavant choisir de conserver ce plan, de diminuer leur couverture d'assurance collective en choisissant le régime de base ou de l'augmenter en choisissant le régime enrichi. Tous les détails concernant les couvertures et protections offertes sont expliqués dans la documentation envoyée au domicile des personnes participant au régime.

Une date d'échéance importante : le 18 février 2009. En effet, c'est à cette date que les personnes cotisantes doivent avoir indiqué leur choix de régime de protection en retournant à l'employeur le formulaire reçu à cet effet. Après cette date, les personnes qui n'auront pas répondu à l'appel se verront attribuer le régime de protection intermédiaire, c'est-à-dire qu'elles bénéficieront des mêmes couvertures et protections qu'actuellement. Détail important : une fois qu'un nouveau choix de couverture aura été fait, il sera impossible de le changer pendant une période de 36 mois. Il faut donc prendre le temps d'examiner la documentation fournie pour déterminer le type de protection souhaité, pour remplir et pour expédier les formulaires nécessaires avant le 18 février 2009.

### **Journée internationale des femmes, 8 mars 2009**

Vous avez peut-être vu apparaître, dans vos milieux de travail, des affiches faisant la promotion de la prochaine Journée internationale des femmes, dont le thème est *Unies, mobilisées et certaines d'avancer!* Encore cette année, le SPGQ soutient l'organisation d'activités entourant le 8 mars. Ce sont des occasions de souligner et de faire connaître des enjeux qui, s'ils sont souvent liés aux intérêts particuliers des femmes, touchent néanmoins l'ensemble des membres directement ou indirectement. Rappelons que les luttes des femmes ont amené des gains importants pour l'ensemble de la société par le passé; pensons aux congés parentaux, à l'équité salariale ou aux mesures de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, par exemple.

Chaque année, la Journée internationale des femmes constitue un temps fort de mobilisation, de sensibilisation et d'information au SPGQ. Informez-vous auprès de votre déléguée ou délégué pour savoir si des activités sont prévues dans votre milieu de travail ou dans votre section syndicale. La liste complète des activités sera disponible dans le site Web du SPGQ au cours des prochaines

semaines. À noter qu'elles n'ont pas toutes lieu le 8 mars, qui est d'ailleurs un dimanche cette année. Elles s'étalent sur environ deux semaines, en fonction des disponibilités des salles ou des intervenantes invitées.

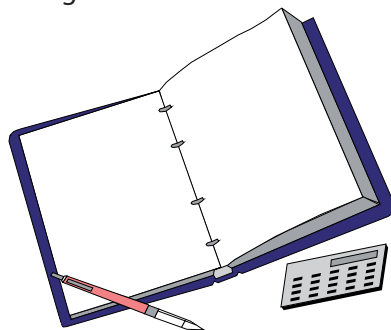
## Services aux membres

Le conseil syndical a entamé une réflexion en profondeur au sujet des mesures à mettre en œuvre pour dégager les marges financières nécessaires qui permettront au SPGQ de consacrer, notamment, les ressources nécessaires à la préparation des prochaines négociations.

Déjà, la diffusion de nos principales publications par voie électronique et l'achat d'équipements de visioconférence, mesures annoncées l'automne dernier, nous permettent d'envisager des économies intéressantes. Cependant, il faudra aller plus loin pour contrer le resserrement de la situation financière du Syndicat causé par la

présence d'un plafond dans notre formule de cotisation.

Plusieurs idées ont été émises afin de comprimer encore davantage nos dépenses de fonctionnement. Certaines d'entre elles supposent une réduction de nos activités alors que d'autres modifient nos façons de faire en profondeur. Leurs implications et conséquences seront analysées, et vos déléguées et délégués seront



appelés à décider lesquelles seront mises en application. Lors des échanges, vos représentantes et représentants ont manifesté à plusieurs reprises le souci d'éviter d'augmenter indûment la charge de travail bénévole que les déléguées et délégués doivent assumer pour vous représenter.

Cette gestion rigoureuse permettra de terminer l'année en cours sans déficit et d'introduire dans le budget de l'année 2009-2010 des mesures supplémentaires pour dégager les marges requises pour la réalisation de nos priorités.

## Retraite : impact des rendements 2008

Plusieurs membres s'inquiètent au sujet de l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les cotisations futures ou le maintien des bénéfices des personnes cotisant au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Même si les données officielles ne seront rendues publiques que vers la fin février, des résultats négatifs sont anticipés pour l'année 2008. Ceci aura assurément un impact sur le taux de cotisation au régime à partir de la prochaine évaluation actuarielle. Si les données officielles ne sont pas encore connues, on peut spéculer quant à l'ampleur des pertes. Le SPGQ a évalué les effets possibles sur le taux de cotisation futur qui seraient entraînés par des rendements négatifs de l'ordre de -15 % à -25 %. Si les pertes de 2008 n'étaient pas suivies d'un retour rapide vers des rendements positifs, on peut s'attendre à ce que le taux de cotisation augmente de façon considérable au cours des prochaines années.

Il faut cependant savoir que la gestion du RREGOP comporte des mécanismes qui permettent d'étaler les variations du taux de cotisation pour réduire l'ampleur des hausses à court terme. Ainsi, les excédents dégagés certaines années peuvent servir soit à offrir une réduction du taux de cotisation (ou congé partiel), soit à atténuer des hausses anticipées.

C'est d'ailleurs le cas actuellement puisque le taux de cotisation de 8,19 % comporte un congé partiel et ne représente pas le coût réel du régime. Il est évident que les chutes de rendements de 2008 n'avaient pas été anticipées et que leur ampleur a surpris tout le monde. S'il faut s'attendre à une révision à la hausse du taux de cotisation à la suite de la prochaine évaluation actuarielle, il est trop tôt pour savoir de quel ordre sera cette hausse.

Malgré cette situation, le RREGOP reste un régime de retraite viable qui continuera d'assumer ses responsabilités à l'égard de ses cotisantes et cotisants. De telles périodes de rendements négatifs ont été vécues par le passé et, si les pertes n'étaient pas de l'ampleur de ce qu'on anticipe aujourd'hui, elles ont tout de même été épongées plus ou moins rapidement par la suite pour rétablir la situation. Pour ce dossier comme pour d'autres, le SPGQ continue de veiller aux intérêts de ses membres et vous informera des développements au fur et à mesure qu'ils se produiront.

(suite de l'article à la page 1)

En parallèle, nous travaillons à l'élaboration du cadre stratégique dans lequel nous mènerons les prochaines négociations. Ce cadre devra tenir compte de la nécessaire coordination des négociations sectorielles et intersectorielles et de la conjoncture particulière vécue dans nos milieux de travail (dont la surcharge de travail et tous les problèmes qu'elle engendre). Il devra aussi mettre en lumière les contradictions de la gestion des services publics faite par le gouvernement Charest. On sait que celui-ci favorise l'impartition au détriment de la réalisation des tâches à l'interne, ce qui coûte, en fin de compte, beaucoup plus cher aux contribuables, tout en ne garantissant aucunement la qualité des services. De plus, les politiques gouvernementales de rémunération et de dotation (non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, non-reconnaissance de la scolarité et de l'expérience pertinentes lors de l'embauche) ont créé des difficultés importantes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans les secteurs public et parapublic.

Les prochaines négociations sont donc d'une importance primordiale pour faire reconnaître notre travail à sa juste valeur et pour apporter des correctifs à nos conditions de travail. Votre participation aux discussions et aux activités de mobilisation entourant cette négociation est indispensable pour en faire un succès.

Michael Isaacs, secrétaire

### **Mobilisation des membres : un élément essentiel à l'appui des négociations**

La priorité numéro 1 du SPGQ est claire : préparer les prochaines négociations afin d'obtenir de meilleures conventions collectives. Or, le succès de cette négociation dépend pour beaucoup du niveau de mobilisation des membres pour soutenir nos revendications au moment opportun par des gestes et actions appropriés.

Au cours des prochaines semaines, les membres du Syndicat seront interpellés par leur déléguée ou délégué afin de discuter du processus de négociation en cours, de la conjoncture sociale et politique dans laquelle elle s'inscrit et du cadre stratégique mis en place pour la gouverner. De plus, les membres seront invités à faire leurs commentaires et suggestions au sujet des revendications à inclure dans notre projet de convention collective

et à échanger au sujet du plan de mobilisation élaboré pour soutenir la négociation.

Rappelons que la conjoncture entourant les négociations a considérablement évolué depuis 2005. D'abord, plusieurs lois antisyndicales du gouvernement Charest ont été invalidées par les cours de justice (lois 7, 8 et 30) alors que la Loi 43 (projet de loi 142) a été l'objet d'une demande d'abrogation de la part du Bureau international du travail. De plus, alors que le manque d'unité intersyndicale nous a considérablement nui au cours des dernières négociations, nous disposons maintenant d'un protocole de négociation des matières intersectorielles avec nos partenaires du Secrétariat intersyndical des services publics, et des discussions sont en cours avec d'autres organisations syndicales regroupant des membres œuvrant dans les services publics afin de regrouper l'ensemble de nos forces. La donne ne

sera plus la même lors des prochaines négociations : le gouvernement Charest ne pourra plus faire fi de nos droits ni capitaliser sur la division du mouvement syndical.

Malgré certains éléments qui peuvent nous sembler défavorables (crise économique et gouvernement majoritaire), la conjoncture de négociation est plus favorable maintenant qu'elle ne l'était en 2005, mais il nous faut une importante mobilisation des membres pour soutenir les négociations. Soyez aux aguets pour participer aux rencontres d'information et, surtout, prévoyez de répondre « présent » lorsqu'on fera appel à vous pour poser des gestes concrets pour appuyer vos représentantes et représentants aux tables de négociation. Un dossier à suivre assidûment... jusqu'à la signature de nos prochaines conventions collectives.

Vous pouvez consulter le contenu de ce bulletin sur le site Web du SPGQ [www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca) dans la rubrique **JE M'INFORME**.

**Poste-publications convention 40011681**  
**Retour à l'adresse de Québec**  
**ISSN 1916-954X**



7, rue Vallière, Québec (Québec) G1K 6S9  
418 692-0022 - 1 800 463-5079 Téléc. 418 692-1338

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 300, Montréal (Québec) H1L 1L3  
514 849-1103 - 1 800 463-6341 Téléc. 514 842-5281  
[courrier@spgq.qc.ca](mailto:courrier@spgq.qc.ca) - [www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca)

#### **À venir**

**20 février**, conseil syndical, Québec  
**12-13 mars**, conseil syndical, Québec  
**14 mars**, assemblée des déléguées et délégués syndicaux, Québec  
**23-24 avril**, conseil syndical, Québec  
**11-12 juin**, conseil syndical, Québec  
**13 juin**, assemblée des déléguées et délégués syndicaux, Québec